

La Révolution avec ou sans la femme ?; La Commune de 1871

Encyclopédie politique et historique des Femmes, Christine Fauré dir., PUF, 1997.

Le 4 septembre 1870, quand est proclamée pour la troisième fois la République, peut-être plus encore le 18 mars 1871, jour où commence la Commune, brève et dernière des insurrections parisiennes, paraît s'ouvrir à nouveau un « temps du possible ». Alors la romancière et citoyenne André Léo dans un article qu'elle donne au journal de Vallès, *Le Cri du Peuple*, le 12 avril 1871, peut se laisser aller à d'immenses espérances : « Toutes avec tous. [...] C'est par les femmes surtout que, jusqu'ici, la démocratie a été vaincue, et la démocratie ne triomphera que par elles. »

Deux opinions discordantes

La Commune constitue-t-elle réellement une étape dans la longue, l'interminable quête des femmes pour leur droit ? On l'a écrit. Voici pourtant deux figures éminentes de la révolution de 1871, deux personnalités pourtant très proches, Benoît Malon et André Léo, qui nous proposent des témoignages exactement contraires. La romancière a rencontré l'ouvrier teinturier en juin 1868, au moment du second procès de l'Association Internationale de Travailleurs à Paris ; elle a contribué à parfaire son éducation politique, engagé avec lui une relation à demi maternelle, à demi amoureuse : ils s'épouseront dans l'exil suisse en juin 1873.

Pour Malon, membre de la Commune : « Un fait important entre tous, qu'a mis en lumière la révolution de Paris, c'est l'entrée des femmes dans la vie politique. Sous la pression des circonstances, par la diffusion des idées socialistes, par la propagande des clubs, elles ont senti que le concours de la femme est indispensable au triomphe de la révolution sociale arrivée à sa période de combat ; que la femme et le prolétaire, ces derniers opprimés de l'ordre ancien, ne peuvent espérer leur affranchissement qu'en s'unissant fortement contre toutes les formes du passé. » (*La Troisième Défaite du Prolétariat*).

André Léo, écrivant le 8 mai 1871 dans le journal *La Sociale* un article cette fois désabusé « La Révolution sans la femme », lui avait comme répondu par avance : « Une fois de plus les femmes n'ont rien à gagner à l'avenir immédiat de cette révolution, car le but est maintenant l'émancipation des hommes, non des femmes. [...] On pourrait d'un certain point de vue écrire depuis 89 sous ce titre une Histoire des inconséquences du parti révolutionnaire. La question des femmes en ferait le plus gros chapitre, et l'on y verrait comment ce parti trouva moyen de faire passer du côté de l'ennemi la moitié de ses troupes qui ne demandait qu'à marcher avec lui. »

La révolution parisienne de 1871, on ne l'oublie que trop, a été un événement à coup sûr tragique mais extrêmement bref ; elle a duré soixante-douze jours. Et, s'agissant du rôle qu'y tinrent les femmes, on ne trouve dans les archives que des traces infimes. Pour mieux comprendre le rôle qu'y tinrent assurément celles-ci, on replacera d'abord le problème dans une perspective plus vaste.

Regard sur le mouvement féminin à la fin de l'Empire

« Le droit des femmes, [...] depuis le mouvement socialiste de 1848 [...] était tombé en oubli », note Maria

Deraismes en 1868. Après la période de silence des dix premières années du Second Empire, qui avait mis fin à toute forme d'opposition, et du même coup au progrès du mouvement féminin, la revendication du droit des femmes refait timidement surface au début des années soixante, quand s'assouplit le despotisme impérial. Le salon de Charles Fauvety et de Maxime sa femme est un lieu privilégié de rencontre des militantes, de l'ancienne génération de 1848 et d'une nouvelle génération mêlées. Y fréquentaient Jenny d'Héricourt, Juliette Lamber, Mme Auguste Comte, Angélique Arnaud, alors collaboratrice de la Revue philosophique et religieuse de Fauvety, Eugénie Niboyet, Élisabeth Lemonnier, avec son mari Charles, fondateur de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté. On y voyait Clémence Royer, compagne du républicain Pascal Duprat, connue pour sa traduction en 1862 de *L'Origine des espèces* de Darwin.

C'est déjà une troisième génération qui entre en scène dans les dernières années du Second Empire. Ses figures marquantes : Julie Daubié, André Léo, Adèle Esquiros, Paule Minck, de père saint-simonien, Élisabeth Gagneur, femme de Wladimir Gagneur, de la revue coopérative *L'Association*, fouriériste, Maria Deraismes, quelques autres. Maria Deraismes publie en 1865 *Thérèse et son époque* et *Aux femmes riches*, participe en 1869 et 1870 aux cycles de conférences « littéraires » qu'organise le Grand Orient, sous l'égide d'Adolphe Guérault et de Léon Richer, de *L'Opinion nationale*. Elle y traite de morale indépendante, de politique (la femme et le droit, la femme dans la société); de vie privée (la femme dans la famille), de l'éducation, du progrès...

Toutes ces femmes sont femmes de lettres, vivant - semble-t-il assez bien - de leur plume. Leur mouvement est mouvement de « lettrées », de « bourgeoises » si l'on veut, alors que le mouvement féminin de 1870 et 1871 qu'on veut explorer ici est tout populaire, et il est vrai que nous ne retrouverons pas alors ces grandes militantes à l'œuvre. Mais ce mouvement populaire, ou « prolétaire », n'est pas sans liens, ni sans affinités, directes ou non, avec le mouvement féminin antérieur, qu'on proposera d'abord comme une nécessaire toile de fond.

André Léo et la revendication des droits de la femme

Parmi ces « grandes », la seule André Léo ou presque va jouer un rôle remarquable dans le mouvement révolutionnaire de 1871. On lui donnera ici une plus large place qu'on n'a fait jusqu'à présent.

Elle a quarante-quatre ans en 1868 (elle s'en donnait coquettement trente-neuf, parfois trente-six ; tout comme fait Louise Michel, elle se rajeunit : c'est que Malon n'en a que vingt-cinq). Elle habite le quartier des Batignolles depuis 1866. Ses romans, *Un mariage scandaleux* en 1862, en 1866 *Un divorce*, lui ont apporté la notoriété. Républicaine, elle a signé le manifeste du journal *La Réforme* de 1868, collabore à *L'Opinion nationale* de Guérault. On notera les influences saint-simoniennes qui s'exercent encore: Guérault est un des derniers de la « secte » qui soient restés dans le camp de « la gauche ». Socialisante, elle publie en 1868 *Communisme et propriété*. Militante de la cause des femmes, elle écrit en 1869 *La Femme et les mœurs, liberté ou monarchie*. Fait encore qui vaut d'être relevé : elle tente de lancer un journal, mort-né, *L'Agriculteur*. C'est à elle qu'on devra, de même, le Manifeste de la Commune aux paysans. C'est qu'elle assimile l'infériorité sociale et civique de la femme à celle du paysan dominé par l'Empire.

Elle sait la difficulté de son combat : « La plupart des démocrates sont les derniers à se rendre compte que tous les droits sont solidaires et ont un berceau, un principe commun. Aussi n'est-ce pas parmi eux que la femme trouve ses adversaires les moins âpres. » Elle le redit durement en 1871 : « Beaucoup de républicains - je ne

parle pas des vrais -, n'ont détrôné l'Empereur et le bon Dieu [...] que pour se mettre à leur place. Et naturellement, dans cette intention, il faut des sujets ou au moins des sujettes. La femme ne doit plus obéir aux prêtres ; mais elle ne doit pas non plus relever d'elle-même. Elle doit demeurer neutre et passive sous la direction de l'homme, elle n'aura fait que changer de confesseur. »

La première organisation féminine qui ait pris quelque importance en cette fin de l'Empire est la « Ligue en faveur des droits des Femmes » qu'elle crée en 1868. Dans ses numéros du 20 juillet 1868 et jours suivants, *L'Opinion nationale* publie le manifeste d'une vingtaine de « citoyennes », annonçant la formation d'une « ligue pour une nouvelle déclaration des droits, non plus seulement ceux de l'homme, mais ceux de l'humanité et pour leur réalisation sociale. » Droits de l'humanité », c'est la formule qu'André Léo préfère à celle de Droits de l'Homme. Cette poignée de citoyennes réclame « la liberté dans l'ordre religieux, civil, politique et moral », l'égalité devant la loi dans le mariage et dans le travail : « dans le mariage comme garantie de moralité, d'amour et de bonheur », « dans le travail selon les capacités de chacun », invoquant « la fraternité qui doit servir la loi des rapports entre les hommes et les femmes, en dehors de ceux que constitue le mariage ». On retiendra ce terme de fraternité. Cause socialiste et cause des femmes enfin doivent être défendues ensemble: la femme est opprimée en tant qu'ouvrière comme en tant que femme.

Définitivement constituée au début du mois d'août 1868, la Ligue tient une première réunion le 24 janvier 1869. On peut être surpris que ses buts soient aussitôt strictement limités : « La majorité des présentes se prononce contre la réclamation de l'inscription des femmes sur les listes électorales » ; qu'on n'oublie pas que toute activité politique d'opposition est impossible sous l'Empire, même libéralisé. On progressera sagement, et on décide de commencer par la fondation d'une école primaire de filles. « Les hommes peuvent en faire partie aussi bien que les femmes. » (*L'Opinion nationale*, 30 janvier 1869).

La Ligue se développe avec lenteur, publie un second manifeste le 18 avril 1869 dans le journal *Le Droit des Femmes*. Il est signé de trente-huit citoyennes qui revendiquent cette fois beaucoup plus clairement les droits civils « refusés à une moitié de la nation », l'accès à une instruction secondaire, le droit au travail, l'égalité des salaires. « C'est le devoir et l'intérêt de tous ceux qui jugent l'instruction préférable à l'ignorance, la liberté à l'oppression et la justice au hasard. » Manifeste que Malon, dans une lettre de mars, trouve cependant d'ambition trop modeste : « Vous voulez suivre une ligne de conduite sagement progressive et vous vous trouvez prise entre deux obstacles. Pour ceux qui s'accommodent du régime actuel et font de la politique par distraction, c'est trop ; pour ceux qui souffrent, ce n'est pas assez. [...] Du reste, dans un pays comme la France, où le système autoritaire est inoculé partout, ces grandes idées d'affranchissement ne peuvent être efficacement professées que dans les jours d'effervescence, ou tout au moins après les grandes secousses, si ce n'est bien entendu par ceux qui luttent comme nous et ont, d'ores et déjà, rompu avec le passé. » Mais ces jours d'effervescence, ne sont-ils pas justement à venir ?

Le 10 juillet 1869 enfin André Léo annonce la fondation de la Société pour la revendication des droits civils de la femme, dite plus simplement la Revendication des droits de la femme, dont les statuts sont déposés le 30 septembre. La Revendication s'occupera de la création d'une école libre primaire démocratique laïque de filles. Une souscription aussitôt ouverte donne 10.000 francs, placés à la banque saint-simonienne Arlès-Dufour. On reviendra sur l'histoire de cette école.

Un petit mais solide réseau de militantes s'est formé autour d'André Léo et de Malon. Les liens sont évidents - ne serait-ce que par le titre - entre la Revendication des droits de la femme et la Société coopérative des ouvriers

et ouvrières de Puteaux, Suresnes et pays environnants, dite la Revendication de Puteaux qu'a constituée Malon peu auparavant. Sur les dix-huit qui avaient signé le premier manifeste de la Ligue des femmes, huit habitaient Puteaux et sont membres de la coopérative, dont Aglaé Jarry, épouse d'un teinturier, Amélie Rahon, femme du secrétaire de la société. Trois compagnes de militants coopérateurs ont également signé : Mme Rebierre, Aglaé Bedouch, de Puteaux toujours, épouse d'un cordonnier coopérateur, Mme Kneip, femme de Louis Kneip, facteur de pianos, l'un des fondateurs de la Société du Crédit au Travail. Signe aussi une citoyenne Poirier, peut-être Sophie Poirier qui sera l'une des collaboratrices de Louise Michel dans le XVIII^e arrondissement.

Du petit cercle encore, venant du côté d'André Léo, Marthe-Noémie Reclus, Maria Verdure, Élisabeth Gagneur, Louise Michel, Marie David, institutrice, Julie Toussaint, Caroline Demars, piqueuse mécanicienne, ont signé les statuts de la Revendication. Des hommes y étaient associés, dont le vieux professeur Gustave Francolin, le « docteur Francolinus », ami de Louise Michel depuis le séminaire d'institutrices républicaines de la rue Hautefeuille, Augustin Verdure, futur membre de la Commune ; Hippolyte Leval, monteur en bronze à Belleville et sa femme, piqueuse de bottines, Élie Reclus... On est dans un très petit monde : on retrouve une Caroline Petit-Demars directrice sous la Commune d'un hospice dans le Xe arrondissement.

Léon Richer et Le Droit des Femmes

Parallèlement, Léon Richer, « l'homme des femmes », et Maria Deraismes créaient en 1869 une Société pour l'amélioration du sort de la femme et la revendication de ses droits. C'est celle-ci qui publie le journal *Le Droit des femmes*, qui aura 68 numéros du 10 avril 1869 au 11 août 1870. Il compte parmi ses collaboratrices toutes les grandes du moment: Maria Deraismes, Marie-Louise Gagneur, Amélie Bosquet, Angélique Arnaud, d'autres moins connues, Euphémie Garçin, Stella Blandy. Plus épisodiquement Marie Goegg, Julie Daubié, Jenny d'Héricourt, alors aux États-Unis d'où elle correspond avec André Léo. Cette dernière n'y n'assurera que les comptes rendus des premières réunions populaires consacrées au travail des femmes, en juillet et août 1868.

Puis Léon Richer forme le 16 avril 1870 une Association pour le droit des femmes qui se donnait pour but de « proclamer hautement l'égalité des sexes devant la loi et les mœurs » (*Droit des Femmes*, 24 avril 1870), revendiquait l'égalité des droits dans la famille, le travail, la recherche de la paternité ; l'accès à l'instruction secondaire et supérieure ; la mise en place d'une éducation professionnelle - on retrouve les mêmes thèmes. L'organisation aurait compté une centaine d'adhérentes (et adhérents).

Alors qu'approche une révolution que tous les vrais républicains attendent, on trouve dans *Le Droit des Femmes* une analyse approfondie et longuement discutée de la condition féminine. « Nous ne pouvons nous contenter d'être sous-entendues » (Angélique Arnaud, 10 12 1869). « Ce que veulent les femmes, c'est leur juste part de droit et de liberté » (Maria Deraismes, 10 4 1869). « Droit » : celui-ci est de nature, inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme, et non issu des devoirs (de famille ou de ménage). « Le devoir est l'obligation née de l'exercice d'un droit. » (Angélique Arnaud, 4 8 1869). L'oppression des femmes n'est que fait de culture, l'inégalité des sexes est « fiction sociale, invention humaine ». Et le journal procède à une longue étude du Code civil et des incapacités qu'il impose à la femme. On admet cependant que celle-ci a ses spécificités. Il y a des tâches féminines ; on valorise son rôle privé: elle est le ministre des finances du ménage. La femme surtout est d'abord une mère éducatrice. La maternité est un « travail », probablement le travail le plus important et le plus respectable. La femme doit être mère, et mère mariée; le mariage, le « bon » mariage, qui constitue un couple équilibré est une institution nécessaire. Pour André Léo « La démocratie doit exister, elle n'est qu'à l'état de rêve

dans le vieux corps monarchique où elle gît encore et par le cerveau duquel elle pense. [...] Elle attend la matrice qui doit la former, la mère libre qui l'enfantera. » Ironique pourtant elle ajoute : « Ainsi, nos démocrates conservateurs quand même de la monarchie au foyer, qui n'ont été jusqu'ici vis-à-vis des femmes ni plus polis que l'Église, ni moins despotiques, font-ils des concessions ; il est sérieusement question de rendre les femmes capables d'élever des petits démocrates pour le salut de la société. »

Les attitudes touchant aux droits politiques de la femme telles qu'elles s'expriment dans le journal sont diverses et parfois divergentes. Maria Deraismes avait eu cette forte formule : « Les démocrates ont créé l'universel à leur usage, universel sans précédent, universel de poche, laissant de côté la moitié de l'humanité. » (« La Femme dans la démocratie », *Droit des Femmes*, 18 2 1870). Elle ne croit guère cependant aux vertus de la politique, et surtout si elle est révolutionnaire. « Qu'on modifie le gouvernement, qu'on promulgue des senatus-consulte, que les ministres soient rendus responsables, la société n'en demeurera pas moins très malade ; elle légalise simultanément avec la justice et l'iniquité. » (*Droit des Femmes*, 11 9 1869). Olympe Audouard revendique l'égalité complète, y comprenant les droits de vote et d'éligibilité ; d'un autre côté, elle souhaiterait éloigner les femmes d'une politique qui ne saurait être que corruptrice. De toute façon, le droit de vote est soumis au préalable de l'éducation. L'assimilation est faite, - on l'a rencontrée chez André Léo - de la femme et du paysan diminué. La politique en tout cas est un domaine où on n'agira qu'avec une extrême prudence. Comment voteront en effet les femmes ? C'est le problème qu'avait soulevé Michelet en 1850 : « accorder aux femmes le droit de vote immédiatement, ce serait faire tomber dans l'urne 80.000 bulletins pour les prêtres. » Léon Richer souligne que « leur éducation ne les a pas préparées aux vertus spéciales qu'exige l'action politique » ; il est pourtant au journal le plus vigoureux partisan des droits politiques des femmes. On est très sensiblement en retrait sur les programmes féminins clairement énoncés en 1848: ne faut-il pas y voir l'un des effets de l'écrasant despotisme impérial?

La femme et le prolétaire

Un problème se pose à ces femmes. Doivent-elles revendiquer leur affranchissement « en tant que tel », ou comme simple partie de l'affranchissement révolutionnaire général ? « La femme n'est-elle pas, par les lois et le préjugé, le dernier anneau de l'esclavage, l'opprimée de l'opprimé ? ». « Elle est le membre malade d'un corps malade ; une solidarité étroite et fatale veut qu'ils se sauvent ou périssent ensemble. » (Maxime Breuil). D'où une assimilation pour nous intéressante. On apprécie au *Droit des Femmes* la lutte ouvrière qui s'amplifie alors : « Qu'elle serve d'exemple aux femmes qui demandent l'affranchissement de la femme » (Léon Richer, 18 12 1869). « Qu'est-ce donc après tout que cette « question des femmes » sinon un aspect de la question sociale - peut-être le plus important - parce qu'il ne touche pas seulement une classe déterminée d'individus ; il intéresse la société entière. ».[...] « La loi qui les asservit - fille, épouse, mère - pèse aussi lourdement sur les femmes riches que sur les femmes pauvres. Le Code a des injustices particulières pour toutes. » (Léon Richer, 25 12 1869).

Tout ceci, ce sont évidemment propos et problèmes de femmes de lettres, indépendantes. On ne peut déjà manquer de se demander ce que pouvaient comprendre à ces analyses et ces débats les femmes « prolétaires » ? Elles s'inquiètent alors sûrement peu de l'article 213 du code qui exige l'obéissance à l'époux, du 214 sur la cohabitation obligatoire, du 340 sur la recherche interdite de la paternité, des articles sur la séparation des biens, le droit d'aliéner et d'acquérir pour la femme mariée, le problème de la dot et de sa libre gestion testamentaire par la femme. Et assurément, certaines analyses de la condition populaire faites par ces « lettrées » révèlent une

assez grande incompréhension. Le mouvement féminin est très attaché à la famille. Celle-ci « n'est point d'invention sociale, elle est d'ordre naturel. Nous la rencontrons même à l'état rudimentaire chez les animaux. ». Elle est « cause efficiente de la société, [...] la société de principe, c'est-à-dire la plus ancienne de toutes, (et) elle sert de fondement à la société nationale. C'est la société embryonnaire de laquelle sortent toutes les autres. » (Maria Deraismes). On ne saurait en conséquence admettre la prostitution, à laquelle l'ouvrière est perçue comme trop souvent destinée, à laquelle surtout est trop facilement assimilé le concubinage populaire. Louise Michel elle-même est maladroite, ou médiocre observatrice d'un milieu populaire qu'elle connaît pourtant et affectionne : « Pourquoi tant de femmes ne travaillent-elles pas ? Il y a deux raisons. Les unes ne trouvent pas de travail ; les autres aiment mieux crever de faim [...] que de faire un travail qui rapporte tout juste le fil qu'elles y mettent. Il y en a qui tiennent à la vie. Alors [...] les malheureuses se laissent enrégimenter dans l'armée lugubre qui traîne de Saint-Lazare à la Morgue. » On ne souhaite en somme que marier les filles mères. D'un bon mariage: puisque le mariage aussi bien peut être prostitution légale, par laquelle, dans la bourgeoisie, la femme se vend.

La nécessaire éducation des filles

Toutes sont d'accord sur la nécessité de l'éducation. « L'ignorance de la femme, c'est la déchéance de la mère, c'est la mort morale de l'enfant. » (Léon Richer, 15 5 1869). « Alors que le fond de l'éducation de l'homme, c'est la science, le fond de l'éducation de la femme, c'est la foi » (Léon Richer, La part des femmes, 3 7 1869). Julie Daubié pose ce problème comme majeur dans L'Émancipation des femmes qu'elle publie en 1871: « Quand notre instruction aura été aussi solide et aussi forte qu'elle est faible et incohérente, quand notre curiosité aura été tournée vers les idées générales, alors seulement on pourra se prononcer en meilleure connaissance de cause sur nos facultés. » Rénover l'enseignement féminin est donc la tâche fondamentale. Le Droit des Femmes consacre une série d'articles à l'enseignement des filles, qui vise à la formation d'un être libre. C'est un problème cher au parti républicain que celui de l'éducation de la génération nouvelle, et, tout autant, peut-être plus encore que celui de l'éducation des garçons, celui de l'éducation des filles, qui seront des mères. On le trouvera posé premièrement pendant la Commune, révolution qui fut d'abord républicaine.

On ne part pas de rien et on se doit de rappeler l'œuvre pionnière et majeure d'Élisa Lemonnier, qui vient de mourir le 5 juin 1865, fondatrice en 1862 de la Société pour l'enseignement professionnel des femmes. La société comptait parmi ses membres Mmes Jules Simon, Trélat, Vinçard. Élisa Lemonnier a ouvert, avec Mme Allard, qui lui succède, et l'institutrice Mlle Marcheff-Girard, la première école professionnelle pour les jeunes filles, 23 rue de Turenne. Il existe cinq de ces écoles en 1870. Elles offrent des cours de commerce, de couture, d'arts industriels de luxe, de musique. Libre, leur enseignement n'est malheureusement pas gratuit, par conséquent difficilement accessible aux filles du peuple. D'autres écoles plus modestes ont été créées par des républicaines. Mme Cohadon, femme du maçon coopérateur, est à la tête d'un pensionnat avec atelier d'apprentissage de brunissage dont le journal La Mutualité fait une description presque idyllique: les élèves y sont logées, nourries, habillées, elles ont droit aux soins médicaux. Leur journée de travail y est de onze heures, mais, le travail étant aux pièces, la plupart ont terminé avant le temps et peuvent profiter de leurs loisirs. L'éducation leur est donnée dans des cours du soir. La moitié de leur salaire est placée au Crédit au travail, la banque populaire des sociétés coopératives ouvrières.

Comme toutes, André Léo donne une place prépondérante à l'éducation. « La femme esclave ne peut élever que des esclaves. » D'où son projet d'école démocratique de filles. Il vaut bien celui qu'avaient formulé Pauline

Roland et Lefrançais en 1850 : « le travail rendu attrayant », un enseignement concret « par l'objet », une discipline souple, le développement de l'initiative, de la raison et de la force chez l'enfant. Outre les bases usuelles, enseignement de la gymnastique, des sciences naturelles, du dessin, de l'histoire, de la musique, de l'économie domestique (éléments de comptabilité et de droit usuel). Le tout se fondait sur une morale, « étude du droit individuel qui donne des devoirs à l'égard d'autrui ». Une lettre d'André Léo à Verdure, directeur du journal républicain-socialiste La Marseillaise, vers la fin de 1869, en précise les objectifs, qui sont aussi bien politiques. « Vous savez que cette conquête de l'égalité que nous poursuivons et qui tend à la réforme des mœurs, nous a paru ne pouvoir être mieux obtenue que par la réforme de l'éducation des filles. Il s'agit de fonder l'éducation sur la liberté, la science, la justice et l'égalité, [...] de former les citoyennes libres d'un pays libre. » Cette école sera le type de l'école démocratique à venir, également applicable aux filles et aux garçons, à tous les membres de la future République. « L'école devrait développer l'enfant et elle le comprime.[...] Elle devrait l'apprendre (sic) à penser, elle l'en empêche, tant par des enseignements faux et absurdes que par des méthodes autoritaires.[...] Nous voulons fonder la République dans l'être lui-même, seul terrain d'où elle ne puisse jamais être arrachée. »

D'autres organisations féminines ont encore vu le jour, dont on sait peu de choses. Paule Minck, professeur de langues et lingère, a créé une Société fraternelle de l'ouvrière. Eugénie Niboyet aurait fondé en 1870 une Société de protection mutuelle pour les femmes: elle s'occupe alors spécialement de « la classe si intéressante et si nombreuses des dames enseignantes » et propose de construire une « Cité des dames », dans un style très fouriériste. Marie Goegg a créé en Suisse une Association internationale des Femmes, - liée probablement à la Ligue internationale de la Paix et la Liberté, dont Armand Goegg est vice-président -, qui a demandé son adhésion, d'ailleurs refusée, à l'Association Internationale des Travailleurs lors du Congrès de Bruxelles de 1867. Léon Richer aurait voulu la répandre en France: le projet ne semble pas avoir eu de suite.

Femmes et républicaines

Les liens sont étroits de tous ces mouvements féminins avec le parti républicain, la libre pensée, la franc-maçonnerie. Angélique Arnaud a défendu dans le Monde maçonnique les droits de la femme ; elle y donne le compte rendu élogieux d'Un divorce d'André Léo. Les loges ont appuyé l'œuvre d'Élisa Lemonnier. Celle des Élus d'Hiram se préoccupe de l'éducation des jeunes filles. Le Temple des familles organise des tenues mixtes et a initié des femmes ; il est vrai que les hautes instances l'ont désavouée. A la loge la Solidarité, à l'Orient d'Issy, on accepte la présence des « sœurs » : « La femme est faite pour concevoir et pratiquer les grandes pensées philanthropiques de la Franc-maçonnerie, pour s'associer à nos nobles travaux et embellir nos temples. »

Le mouvement d'émancipation laïque semble d'ailleurs avoir fait des progrès jusque dans les rangs populaires. Le 4 mai 1870 a lieu l'enterrement civil d'Émilie Dumesnil, vingt-trois ans, ouvrière de Puteaux, qui avait organisé à dix-huit ans une grève de blanchisseuses. En juillet 1870, c'est celui, solennel, suivi par 2.000 personnes, de la compagne de Ranvier, mère d'Adrien, le futur féministe, qui a de qui tenir, mère aussi du petit Henri Joseph, communard en herbe, arrêté en 1871, à treize ans. Retenons la définition de la citoyenne que donne à son propos le journal La Cloche : elle fut « une de ces rares et courageuses filles du peuple qui savent combattre les préjugés et les abus de toute sorte et qui encouragent leur mari dans la revendication incessante de leurs droits, contre l'absolutisme et la tyrannie des despotes. Elle fut une des toutes premières qui revendiqua les droits de la femme, elle s'associa de tout cœur à toutes les protestations, contre les abus et les injustices. Elle sut secouer le joug abrutissant de l'idiotisme religieux et mériter le titre de citoyenne et de libre penseur. Elle

mourut dans ses principes comme elle avait vécu. Bonne épouse, bonne mère et regrettée de tous ceux qui l'ont connue. »

Femmes dans le mouvement ouvrier

Nous approchons dès lors le niveau proprement « prolétaire ». On sait l'hostilité féroce que manifestait Proudhon à l'égard des femmes. Lors du Premier Congrès de l'Internationale tenu à Genève en 1866, la question du travail des femmes avait été soulevée. On insiste volontiers sur l'hostilité à ce travail, plus largement d'ailleurs aux droits des femmes, manifestée par la délégation française - à l'exception du relieur Varlin et du graveur Bourdon dans son « Mémoire » fortement inspiré des idées de celui qui fut le maître à penser de la première génération ouvrière à relever la tête. « La nature a indiqué nettement à quelles fonctions la femme est destinée; sa constitution, ses facultés, la sensibilité qui la caractérise sont, avec l'égoïsme familial qui lui est propre, le plus puissant moyen de conservation qui ait pu être accordé à l'être humain. [...] Si le dévouement à la chose publique, si la préoccupation des intérêts collectifs sont chez l'homme des qualités, ils sont chez la femme une aberration dont la science a depuis longtemps constaté les conséquences inévitables pour l'enfant, étiolement, rachitisme, et finalement impuissance. » Argumentation - combien scientifiquement appuyée - au demeurant alors banale ; des militants ouvriers parmi les plus éclairés partagent le « masculinisme » ambiant. Cependant, après 1866, au sein du groupe directeur de l'Internationale parisienne, les positions ont très sensiblement évolué, sous l'influence de Varlin, mais tout autant de Malon, conquis à la cause par André Léo. Il lui écrit le 6 septembre 1868, alors qu'il est emprisonné à Sainte-Pélagie : « Nous ne laissons pas dormir la ligue de l'émancipation de la femme et nous recevons tous les jours de nouvelles adhésions ; nous avons amené presque toute l'Association internationale à l'idée ; seuls les pontifes de Proudhon restent à l'écart. » Malon admire La Femme et les mœurs : « J'ai lu La Femme et les mœurs, écrit-il en 1869. Vous avez par une suite de raisonnements très clairs et très concluants percé à jour tous les sophismes qu'on emploie au soutien de l'inégalité. Je crois que ce livre fait faire un grand pas à la question. »

Qu'en est-il « en bas » ? On compte des femmes dans les sociétés ouvrières, quoique rarement encore. On les accepte dans la Société de Crédit mutuel des ouvriers de la céramique, la Société de crédit mutuel et de solidarité des ouvriers et ouvrières relieuses, animée par Varlin, toujours donnée en exemple, n'est pas la seule ; ce n'est d'ailleurs pas Varlin qui a ouvert aux femmes cette très petite société (une centaine de membres à peine à la fin de l'Empire) - on les y admet depuis sa création en 1857 ; le métier de relieur est principalement féminin: 2.500 travailleuses contre 1.300 travailleurs. Ajoutons pourtant qu'il est précisé dans son règlement que « les femmes sociétaires ont les mêmes droits que les hommes, excepté la participation aux fonctions administratives. » La Chambre syndicale des tapissiers, selon ses statuts de 1868, admet les ouvrières, mais celle-ci « n'assistant pas aux réunions générales, doivent adresser leurs demandes ou leurs réclamations au Syndicat (le groupe des syndicats de la société), qui, après avoir entendu les explications des réclamantes, les soumet à l'appréciation de l'assemblée générale. » Doit-on y voir une compensation? tandis que la cotisation pour les hommes est de deux francs, elle n'est que d'un franc pour les femmes. La Revendication de Puteaux admet les femmes, semble-t-il, plus égalitairement : Aglaé Jarry tient l'un des « stores » de la coopérative. Deux femmes sont en bonne place parmi les organisateurs de la Marmite, restaurant coopératif créé en 1868 par Varlin : Nathalie Lemel, qui en est la secrétaire, et une relieuse obscure, Melle Rozier. Marie Vinçard en était membre. Ce sont de jeunes brocheuses sans travail qui assurent le service du restaurant. Nathalie Lemel, quarante-cinq ans, mère de trois enfants, séparée de son mari, ancienne libraire à Quimper puis ouvrière relieuse à Paris, est, depuis 1865, membre de la Société des relieurs et relieuses, puis secrétaire directrice de la Marmite. « La citoyenne Lemel

philosophait et résolvait les grands problèmes avec une simplicité et une facilité extraordinaires. Nous l'aimions tous ; elle était déjà la doyenne » (Charles Keller). La société coopérative les Équitables de Paris eut un moment pour secrétaire Marguerite Tinayre.

Varlin mérite qu'on s'attarde sur son cas. Assurément séduisant, « il avait autour de lui un véritable escadron de jeune Amazones, qui littéralement vivaient de sa parole ; c'étaient pour la plupart des ouvrières brocheuses ». Il est partisan affirmé du droit des femmes, se déclare « ennemi du mariage ». Son « féminisme » paraît être allé jusqu'à la création (du moins en fut-il un des inspirateurs) de ce qu'on peut bien appeler un « milieu libre », si l'on en croit le témoignage qu'apporte en 1907 à Lucien Descaves Ralf de Nériet, jeune apprenti à Puteaux à la fin de l'Empire qui avait côtoyé de très près les membres de l'Internationale. On ne peut que le citer ici :

« Dans ce milieu régnait un véritable esprit phalanstérien, on ne le raisonnait pas, on le pratiquait d'instinct [...] Comme exemple, je vous citerai dans les environs du passage du Dragon, rue Taranne, une maison ; [...] (y) habitaient (sic) un groupe d'une association assez curieuse. Chaque groupe se composait de six adhérents mâles et d'une présidente, dame ou demoiselle, cela importait peu et vous allez voir pourquoi. Le logement comprenait une chambre avec six petits lits en fer pour une personne, cette pièce servait aussi de cuisine et de salle à manger, pendant le jour, et d'une autre chambre avec un grand lit à deux personnes où chaque soir et à tour de rôle un associé différent venait prendre place aux côtés de la présidente. Celle-ci, outre ce service spécial de la nuit, devait surveiller le linge et les vêtements des associés et confectionner leurs repas. Une caisse commune constituée par les apports de tous lui était confiée. [...] Aucune autre femme qu'elle ne pouvait pénétrer dans l'appartement, l'admission, le renvoi étaient réglés par des clauses très sévères et cependant respectées. [...] Les associés, des relieurs, des typographes, se trouvaient très bien de ce régime. J'ajouterai aussi qu'en dehors de leur nuit obligatoire, ils n'étaient pas tenus à la fidélité vis-à-vis de la présidente, bien que certaines précautions d'hygiène leur fussent imposées. C'est dans ce milieu qu'évoluait Varlin, lequel en était du reste quelque peu le fondateur et l'apôtre. »

Le document a un parfum un peu scandaleux qui a parfois choqué. Il est cependant d'importance. Dans le petit groupe communautaire, le rôle premier, (la décision sexuelle) n'est-il pas accordé à la femme « présidente » ? On est dans une continuité directe avec le « communisme » des années 1840, qui prônait aussi ce que seuls ses adversaires ont improprement appelé la « communauté » ou le « communisme des femmes », qui était, au delà de la simple union libre volontiers pratiquée dans le peuple (et si mal nommée aussi concubinage), la liberté sexuelle. De cette tradition communiste, on trouve d'autres traces (estompées par la censure) dans les débats des réunions publiques des années 1869 et 1870.

Le problème du travail des femmes

On aborde un terrain réellement « populaire » avec les débats de ces réunions, que tolère le régime à partir de juin 1868. On y traite une foule de thèmes qui touchaient la question féminine, réelle préoccupation du moment. On y entendit quelques-unes des grandes militantes, qui y côtoyaient des inconnues, plus proches sûrement des femmes du peuple : Mmes Désirée, Piré. Étaient-elles écoutées ? Gustave Lefrançais est catégoriquement sévère : « Toute cette rhétorique de Mmes André Léo, Maxime Breuil, Maria Deraismes et autres, qui seules, jusqu'alors, ont abordé la tribune avec leurs manuscrits sur la question, n'offre qu'un médiocre intérêt. Le public ouvrier reste froid, cela se comprend. »

Pourquoi pas ? Les débats furent parfois houleux, du côté masculin. Point besoin de s'attarder sur l'hostilité masculine: les arguments en sont connus et communs. Pour l'ébéniste Tartaret : « Si la femme acquérait les droits politiques, elle y perdrait plus qu'elle n'y gagnerait [...]. Je voudrais que nous eussions toujours vingt ans, et elles ne demanderaient par leur égalité. » Il admet pourtant que « le salaire de la femme est insuffisant ; [...] il y a beaucoup à faire. Nous oublions souvent que nous devons aide et protection à la femme et qu'elle nous doit obéissance et fidélité. » Cette dernière phrase suscite malgré tout des « rumeurs prolongées ». Chemalé, qui n'est plus de l'Internationale, résume bien la position de ces rétrogrades : « Que les femmes soient femmes avant d'être hommes ».

C'est du travail des femmes qu'on avait choisi de traiter en premier, principalement au casino du Vaux-Hall, rue de la Douane, de juillet à novembre 1868. Le thème avait été proposé par l'économiste libéral Horn. De 1.000 à 1.500 personnes assistaient aux discussions, dont un cinquième de femmes, ce qui est peu. Olympe Audouard intervint, et surtout Paule Minck, le 13 juillet 1868, ainsi qu'une dame Piré pour qui « la meilleure société sera celle où tout le monde sera assujéti au travail. Là est le fondement de l'égalité même. ». La discussion fut confuse, et surtout en porte-à-faux. Horn défendait le travail féminin au nom des principes de l'économie libérale, ce qui ne manqua pas de hérisser les intervenants populaires. Fribourg, de l'aile droite de l'Internationale « veut que la femme reste dans son intérieur, qu'elle n'abandonne pas son foyer et qu'elle ne soit pas exposée aux dangers moraux et physiques des ateliers. [...]. Le travail de la femme conduit au communisme parce qu'il détruit la famille ». Pour Tolain, « la prostitution augmente chez les nations industrielles chez lesquelles la femme est descendue dans l'atelier. La santé de la femme s'altère, les ateliers produisent l'hystérie »: Briosne, « communiste », défend pour sa part avec étroitesse le travail à domicile. « Le citoyen Pierron pense que la femme ne doit pas travailler dans les fabriques, sa place est à la maison. Il reconnaît cependant que dans l'état actuel, grâce à la misère de la classe ouvrière, la femme est obligée de travailler. » Point intéressant cependant, « il invite à ce propos les femmes à suivre l'exemple des hommes et à former des chambres syndicales. »

Il y a unanimité chez les orateurs contre le travail féminin en fabrique ou en usine (rare de toute façon à Paris), qui pose en effet un problème humain et moral : qu'on se souvienne des descriptions de Villermé, récemment rajeunies et vérifiées pour une part encore par Louis Reybaud. Paule Minck s'est prononcée contre: il faut des travaux conformes à la nature des femmes. Le droit à « n'importe quel travail » que revendiquaient plusieurs collaboratrices du Droit des Femmes est une conception trop abstraite. On aboutit à une motion en neuf points du 31 août 1868 qui réalise un compromis qui n'est pas si « réactionnaire » qu'il pourrait paraître. « Égalité des droits donc des devoirs » [...] « Dans une société démocratique et sociale, le travail est un devoir ». Cependant les femmes ne sauraient exercer tous les travaux, elles pratiqueraient seulement ceux qui sont conformes à leurs aptitudes, notamment dans les carrières libérales (mais non pourtant dans la fonction publique). On conclut que « toute occupation utile est du travail. La femme qui consacre son temps à être épouse et mère travaille dans le sens le plus noble et le plus fécond. Toute occupation qui préjudicierait à ce travail serait une nuisance sociale ». Le travail ménager est « le plus noble et le plus fécond ». Quelqu'un - qui n'était pas nécessairement un facétieux - propose qu'une part du salaire du mari soit, par contrat, versé à la femme pour sa rétribution et aussi pour celle de « l'assouvissement de ses besoins ».

On tint encore au Pré-aux-Clercs huit réunions du 14 juillet au 1er septembre 1868 sur le problème de « L'enfant né hors mariage ». On consacra dix semaines au thème du Mariage et du divorce, du 15 septembre au 17 novembre 1868, salle de la Redoute. Aux Folies-Belleville et au Pré-aux-Clercs on traitait « Du mariage et de

l'union libre », « Du célibat et de la famille », aux Folies-Belleville du divorce. La discussion fut ici encore sensiblement dévoyée par l'intervention maximaliste des « communistes », y compris féminines, qui se prononçaient de façon provocante pour l'union libre. Lefrançais est « contre le divorce, parce qu'il est contre le mariage » - théoriquement semble-t-il, puisque, s'il faut en croire un observateur de police qui n'a probablement pas tout à fait tort, il était « révolutionnaire au-dehors et père de famille au dedans ». Briosne se prononce contre « cette famille qui s'écroule, je voudrais la voir crouler ». Les femmes lettrées, on s'en souvient, tenaient elles aussi à la famille et au bon, au vrai mariage. On parlait de tout. Melle Breuil (Maxime Breuil ?) proclame « la femme égale à des titres différents », demande l'égalité devant la loi, le mariage, le travail ; elle veut « une régénération complète de la femme ». D'autres dénoncent l'asservissement à l'homme, les coups ; « la femme doit secouer le joug de l'homme ». Mme Désirée demande « que la femme ait autant de droits que l'homme », et en outre, puisqu'elle est communiste, le partage des terres, la propriété pour tous, propose plus concrètement une grève générale des loyers pour avril 1870. Paule Minck se taille de francs succès, non sans démagogie: elle invoque volontiers 93, ce qui lui assure les applaudissements du public masculin, demande l'abolition de l'héritage, assure que « quand la femme aura des droits politiques, il n'y aura plus de chassapots ». Elle subordonne pour sa part la lutte des femmes à la lutte sociale. Sur la nécessité est de développer l'instruction féminine laïque et notamment professionnelle, toutes et tous sont d'accord.

Révolution à Paris

Paris avait le 4 septembre proclamé la République. Mais on allait, dans la guerre contre la Prusse, de défaite en défaite. La capitale est assiégée le 19 septembre 1870. Le siège dure jusqu'à l'armistice du 28 janvier 1871, prélude à une paix déshonorante, insupportable aux Parisiens qui ont résisté sans faiblir jusqu'au bout.

Le 18 mars, Paris populaire et républicain s'insurge contre l'Assemblée nationale élue le 8 février 1871 et le gouvernement de Thiers qui viennent de décider la paix, qu'on peut bien surtout suspecter de préparer une restauration royaliste. Tout commença à Montmartre, où une foule, dans laquelle classiquement les femmes (dont Louise Michel) étaient nombreuses, reprit de haute lutte les canons de la garde nationale dont les troupes gouvernementales tentaient de s'emparer. Ce fut l'incident qui déclencha la révolte de la Ville. Le gouvernement s'enfuit à Versailles, et le 26 mars Paris élisait une Commune, municipalité révolutionnaire qui se transformait aussitôt en un véritable petit gouvernement de la Ville, utopique, et surtout éphémère. La « Ville libre » projetait de se donner des institutions républicaines neuves, dans une France fédérale, et socialement plus justes. Une Commission du Travail et de l'Échange, animée par l'international hongrois Frankel, s'y attelait. Une autre commission entreprenait de réformer l'enseignement. Mais le temps était à se battre et à mourir plutôt qu'à construire. Paris était dès le début d'avril cerné par l'armée régulière. Tout s'achève dans la sanglante semaine du 21 au 28 mai, qui fit une vingtaine de milliers victimes. Il y aura quarante mille arrestations, dont un millier de femmes, pour participation présumée à l'insurrection.

« Les femmes à Paris sont fort turbulentes »

La femme du peuple à Paris n'est pas politiquement passive. Zola a vu les femmes de la Commune à l'œuvre ; journaliste pour La Cloche et pour Le Sémaphore de Marseille, il faisait la navette entre Paris et Versailles et a laissé une remarquable série d'articles sur les événements de 1871. Il leur reconnaît la «capacité politique». Son témoignage, presque sympathique, ce qui alors est rare, est assez précieux pour qu'on le cite un peu longuement :

« Les femmes, à Paris, sont fort turbulentes. Dans presque tous les ménages d'ouvriers, le soir, la femme dit tout haut son opinion politique et souvent l'impose à son mari. On lit le journal en commun, et généralement on est très dur pour le pouvoir quel qu'il soit Cet esprit frondeur qui fait de Paris une ville d'opposition quand même, une ville révolutionnaire par excellence. [...] Dans aucune autre ville je n'ai entendu le sexe faible trancher si impérieusement les questions gouvernementales.

Il m'est souvent arrivé de causer politique avec une de ces dames, par haute curiosité littéraire. Je m'empresse de déclarer d'ailleurs, que beaucoup d'entre elles sont de parfaites honnêtes femmes, un peu bavardes, mais bonnes mères et bonnes épouses. Seulement elles sont nées dans la grande ville ; elles ont été élevées au milieu des discussions politiques de la rue ; elles soignent leur pot-au-feu, en parlant de la dernière séance de la Chambre ou du prochain changement de cabinet. C'est dans leur sang, dans l'air qu'elles respirent, dans ces hautes maisons parisiennes toutes vibrantes des échos de la cité. Les femmes dont je vous parle connaissant les personnalités politiques, M. Thiers, M. Guizot, M. Rouher, M. Émile Ollivier, et il y en a qui admirent ou qui détestent encore Lamartine. J'appuie sur cette classe de citoyennes parce que vous en ignorez à peu près complètement l'espèce en province et que vous pourriez prendre pour des femmes perdues des femmes qui n'ont en temps ordinaire, que le défaut de se mêler de ce qui ne les regarde pas. Il faut entendre leurs raisonnements. Elles sont, comme a dit Michelet, l'exaspération du juste [...]. Quand l'homme prend un fusil, la femme sent sa langue qui lui démange et pour peu qu'elle aille perdre la tête dans un club, elle ne tarde pas à prendre elle aussi un fusil, un sabre, un simple couteau.» (Lettres de Paris, 14 5 1871). Joli contrepoint républicain à tant de caricatures versaillaises.

1.051 femmes ont été déférées aux conseils de guerre - 80% ont été renvoyées par non lieu. Ces «femelles de la Commune», comme dira Dumas fils, ne pouvaient être naturellement selon la justice militaire que des prostituées ou des pétroleuses. « Presque toutes les prévenues joignaient à une ignorance la plus complète le manque de sens moral.[...] Toutes, ou à peu près, sont perdues de mœurs, même les femmes mariées. ». Si l'on défalque 246 prostituées « vraies » qu'on a raflées à l'occasion, cette coupe dans la population féminine renseigne cependant assez exactement - mais est-ce neuf? - sur la profession des présumées communardes : 37% des inculpées travaillent dans le vêtement et le textile, 8% dans la chaussure et les gants, 4% dans l'article de Paris ; 13% sont blanchisseuses ou repasseuses, 10% des journalières, 11% des domestiques ; 8% tiennent de petits commerces. Ce sont à peu près les proportions qu'on trouverait dans une population « normale ».

On sait assez mal ce qu'il en est à Paris des ménages populaires, et de la place qu'y tient la femme. Le groupe du Droit des Femmes s'était fait une image idéalisée de la femme ouvrière et plus généralement de la condition féminine dans le monde ouvrier. Elle est la bonne compagne qui partage tout de la vie. Tout dans le ménage populaire n'est que fraternité, solidarité, dévouement. « Encore une fois, que ceci serve d'exemple aux femmes qui demandent l'affranchissement de la femme.» (Léon Richer). Un assez bon témoignage est celui de Denis Poulot, dans *Le Sublime*, paru en 1870; ce répertoire des ouvriers buveurs, dont Zola s'est largement inspiré pour écrire *L'Assommoir*, noircissant d'ailleurs singulièrement le tableau, est riche de détails concrets.

La femme du peuple est vouée évidemment d'abord aux soins du ménage. Ménage fréquemment « irrégulier »: le concubinage est largement répandu dans les milieux populaires. L'ouvrier « s'acoquine » écrit D. Poulot. « Il donne facilement dans la blanchisseuse, la femme de chambre ou le tablier blanc (la bonne d'enfants) ». « Il y a aussi le collage, qui se pratique avec assez de facilité entre travailleur et travailleuses ; les enfants arrivent, la

société de Saint-François-Régis, après bien des efforts, en les aidant, parvient à régulariser la position des innocents.». Un peu moins d'un tiers des naissances à Paris sont illégitimes ; on peut raisonnablement avancer qu'un gros tiers des ménages populaires sont irréguliers, ou davantage: 60% des femmes arrêtées en 1871 vivaient en concubinage, trois-quarts des célibataires, la presque totalité des veuves, un tiers au moins des femmes séparées légalement de leur mari. Cette forme d'union libre tient pour une large part à l'impossibilité du divorce. De surcroît la venue à la ville déstabilise. Beaucoup d'ouvriers migrants, mariés en province, nouent dans la capitale une autre union. Celle-ci qui peut être tout à fait stable ; généralement, semble-t-il, après une assez longue phase de « collage » incertain, intervient la mise en ménage, avec mariage ou non. La femme pourtant, et avec elle les enfants restent à la merci d'un abandon. Parfois l'ouvrier venu de province « un beau jour [...] lâche tout et se marie dans son pays. » C'est pourquoi la très catholique Société de Saint-François-Régis s'active depuis la fin de la Restauration à régulariser les unions populaires.

L'ouvrier parisien boit, moins que ne dit Poulot, et parfois aussi sa femme : « Les sublimes, un grand nombre du moins, ont déteint sur leurs femmes ; il y en a parmi elles qui boivent bien ». Les coups ne sont sûrement pas l'exception. La femme attrape vite un « poche œil », et Victorine Brochon rappelle que son mari, quoique de « tempérament doux », alcoolique, la battait. Mais les coups peuvent être aussi bien réciproques : toujours selon Poulot, trompée par son mari sur sa paie qu'il a bue au cabaret, « si elle pinçait son faignant, vlan, une limande sur la figure. ». « Elle tient le sac », bien que l'ouvrier la « carotte » fréquemment. Ménagère point nécessairement docile, la femme peut avoir « retourné » le code civil : façon XIX^e siècle et en somme plus politique d'exprimer qu'elle « porte la culotte ». Il en va ainsi dans le ménage - illégitime, cela va de soi - du cordonnier Napoléon Gaillard, grand barricadier de la Commune. Il vit avec Augustine Clavelon, âgée de trente ans (il en a cinquante-cinq). « Ses idées révolutionnaires étaient admirablement servies, sinon surexcitées par sa concubine, femme exaltée qui avait un certain empire sur lui. »

Le travail de la femme n'est très souvent qu'un travail d'appoint. « Il y a beaucoup d'ouvriers [...] qui établissent leur femme crémière, épicière, marchande de vins, blanchisseuse. Beaucoup, presque tous réussissent. La paie du compagnon vivifie le commerce». [...] « Il y en a qui sont concierges ; la femme tient la loge » (D. Poulot). Le nombre des femmes au travail n'a pas, semble-t-il, augmenté sous l'Empire, proportionnellement. L'enquête de la Chambre de commerce de 1860 en dénombrait 170.000 ; celle de 1872 178.000, dans une industrie entendue au sens large. Deux tiers à peu près travaillent en atelier, un tiers « en chambre ». Plus complets, les recensements dénombrent environ 350.000 travailleuses, dont 80.000 domestiques, et sans compter 20.000 concierges, alors qu'il y a approximativement 700.000 femmes en âge de travailler. On n'en conclura pas au caractère limité du travail féminin : les recensements ne peuvent tenir qu'un compte imparfait du travail à domicile.

Comme, et plus encore que dans le cas du travail masculin se pose le problème de la sous-traitance des travaux par des entrepreneurs. Les grands magasins qui apparaissent sous l'Empire font travailler de plus en plus de couturières. Godillot, rue Rochechouart, fait travailler à la confection d'uniformes jusque pendant la Commune. Dans le métier du vêtement, les femmes sont soumises à la concurrence sévère du travail dans les couvents et les prisons. A travail analogue, leur salaire est toujours de moitié du salaire masculin.

« Nous sommes humaines, voilà tout »

Pendant le Siècle, la femme du peuple est celle qui fait la queue pendant que son mari fait le service de la garde

nationale, ou, aussi souvent, est au cabaret. Victorine Brochon a décrit sa grande misère en cet hiver glacial, en ces temps de rationnement mal organisé. La misère a continué sous la Commune: « Qui souffre le plus de la crise actuelle, de la cherté des vivres, de la cessation du travail ? - la femme ; et surtout la femme isolée dont ne s'occupe pas plus le régime nouveau que ne s'en occupèrent jamais les anciens » (André Léo, *La Sociale*, 8 5 1871). Des femmes ont été employées, au même titre que les hommes, dans les associations de tailleurs qui, pendant le siège, sous l'égide de la Chambre syndicale de la profession, travaillaient à l'habillement de la Garde nationale. Sophie Poirier avait organisé à Montmartre un atelier de couture et confection, avec participation aux bénéfices: il pouvait occuper une centaine de femmes.

Quelques femmes en vue s'étaient mêlées déjà de politique révolutionnaire à la fin de l'Empire: André Léo, Louise Michel avaient assisté aux funérailles solennelles faites par Paris républicain, le 12 janvier 1870, à Victor Noir, assassiné à la suite d'une querelle par le prince Pierre Bonaparte: la bonne Louise en fut extrêmement déçue, qui eût souhaité qu'on en profitât pour renverser l'Empire. Une vingtaine de femmes avait signé le manifeste de protestation de l'Internationale contre la guerre, début juillet 1870: obscures dont on ne sait le plus souvent que le nom. Avec la République, on voit de dessiner une activité féminine qu'on peut dire de caractère politique.

On ne retiendra que pour mémoire Félix Belly et les Amazones de 1870. Belly avait formé le projet de constituer dix bataillons de chacun huit compagnies de 150 guerrières. Cette réédition des « Vésuviennes » de 1848 - celles-ci pour une large part imaginaires - n'eut pas de lendemain. On doit noter pourtant qu'il s'agissait que les femmes puissent « mériter ainsi leur émancipation et leur égalité civile ».

« Nous n'avons pas de politique à faire, nous sommes humaines, voilà tout », déclare André Léo lors d'une conférence, le 13 novembre 1870. Se formèrent en effet pour l'essentiel pendant le siège des sociétés de secours et d'ambulancières, à l'exemple de ce que venaient de faire les femmes américaines pendant la guerre de Sécession. La Société de secours aux victimes de la Guerre est présidée par Mme Jules Simon ; y appartiennent les républicaines Mmes Paul Meurice, Goudchaux, et André Léo. La société a organisé cinq fourneaux économiques qui distribuent des repas aux enfants, installé un atelier de travail qui peut occuper six cents femmes qui confectionnent des vêtements pour les nécessiteux. Au mois si froid de décembre, elle procède à des distributions de bons de chauffage, de nourriture, de vêtements, de médicaments. Olympe Audouard et Maria Deraismes avaient organisé à leurs frais une ambulance. Ceci n'est pas charité « bourgeoise », mais philanthropie républicaine.

Le 8 septembre 1870 paraissait un appel « Aux femmes de Paris » signé de plusieurs citoyennes, dont Mmes Dereure, femme du futur membre de la Commune, Lebéhot, épouse d'un pharmacien blanquiste, Louise Michel, pour le XVIII^e arrondissement, Octavie Tardif, qu'on retrouvera, pour le XIII^e. Il n'était question encore que de soins aux blessés et d'aide aux indigents. Bonnes patriotes, des femmes manifestaient le 22 septembre pour réclamer le droit d'aller aux remparts relever les blessés, dont Adèle Esquiros, André Léo, Louise Michel, Blanche Lefèvre, modiste, qu'on retrouvera sous la Commune, Cécile Fanfernot, femme (ou fille) d'un vieux militant de 1848, peut-être apparentée à la Julie Fanfernot qui fut une héroïne de juillet 1830, Jeanne Alombert. L'appel et la manifestation ont été semble-t-il à l'origine de la formation du Comité de vigilance des femmes de Montmartre, constitué à l'imitation des comités de vigilance masculins d'arrondissement, filiales du Comité central des Vingt arrondissement. Il est vrai que ce comité fut unique en son genre. Animé par Louise Michel, il comptait en novembre dans ses rangs Adèle Esquiros, André Léo, Jeanne Alombert, Sophie Poirier. L'activité

féminine était importante encore dans le XVII^e, autour d'André Léo, depuis que début novembre Benoît Malon avait été élu maire-adjoint de l'arrondissement, chargé spécialement de la gestion de l'assistance. Une veuve Fernandez dirigeait les activités de bienfaisance de la « Solidarité des Batignolles ». Là s'était reconstituée, avec Malon et Varlin, la plus importante alors des sections de l'Internationale, dont André Léo paraît avoir été membre. Pourtant le programme du journal de la section La République des Travailleurs, paru dans le numéro du 8 janvier 1871, ne comportait qu'une brève phrase, qui est probablement d'elle : « Il est temps d'appeler à la démocratie la femme, dont on a fait l'adversaire par une exclusion insensée ». Des femmes des Batignolles et de Montmartre, avec Louise Michel, ont participé à l'ultime émeute du siège devant l'Hôtel de Ville, le 22 janvier 1871.

Notons quelques manifestations encore de libres penseuses, qu'on connaît par de rares allusions : le 21 septembre, manifestation au pied de la statue de Strasbourg - qui venait d'être prise par les Prussiens - des « citoyennes de la Libre pensée et des citoyennes des remparts ». Une cinquantaine de femmes, « toutes libres penseuses », assistaient début mars 1871 à l'enterrement civil de Léon Bousquet, l'une des victimes du 22 janvier.

Jules Allix et le Comité de la rue d'Arras

Il y eut une organisation de vaste envergure, le Comité des femmes dit de la rue d'Arras, dont l'inspirateur et créateur était le futur membre de la Commune Jules Allix. S'il est vrai qu'il était un rien illuminé, il était aussi un éducateur républicain-socialiste et un partisan vigoureux de la cause des femmes. Dans la première quinzaine d'octobre, son comité se réclamait de 160 comités de quartiers actifs et de 1.800 adhérentes. L'affirmation n'est pas vérifiable : on possède seulement la liste des vingt déléguées d'arrondissement. Anna Korvin-Kroukovskaia, vingt-neuf ans, en était. Jeune aristocrate russe émigrée, très liée à André Léo, elle était du petit « réseau » qu'on a décrit plus haut. Populiste - au sens russe du terme -, elle était « allée au peuple », s'était fait ouvrière typographe en Suisse, où elle avait adhéré à la section russe de l'Internationale, puis en France. Elle venait d'épouser Victor Jaclard, et par lui elle était liée également aux milieux blanquistes, influents au nord de Paris. Le siège du Comité était chez l'institutrice Geneviève Vivien, 14 rue du Cloître Notre-Dame ; il avait permanence 8 rue des Ecoles, à l'Ambulance Monge qu'il avait organisée. On sait encore qu'il tint en novembre des assemblées « générales et publiques, tous les jeudis, rue du Grenier-sur-L'Eau, à l'école des filles près de la mairie du IV^e arrondissement. »

Le projet d'Allix était vaste. Il visait à la réalisation de la « solidarité sociale » au sein d'une « Commune sociale » de Paris, « non communiste, non révolutionnaire, la commune socialiste par la liberté », d'inspiration plutôt fouriériste. On créerait des ateliers communaux, on allait constituer un comité d'éducation. Allix en avait autrefois, dès 1869 défendu le projet aux réunions des Folies-Belleville: « Le progrès ne peut être réalisé d'une manière complète que par la commune sociale, laquelle devra être basée sur la liberté et donne à l'homme, à la femme et à l'enfant la satisfaction complète de tous leurs besoins en assurant le plein exercice de leurs droits. »

La Commune instituée s'est-elle vraiment préoccupée du sort des femmes ? Elle a fait pour elles au vrai peu de choses. On insiste sur l'importance décret du 10 avril qui accorde une pension de 600 francs à la femme, légitime ou non, de tout garde national tué au combat, et une de 365 francs aux enfants, reconnus ou non ; leur éducation se fera aux frais de la Commune. « Reconnus ou non, légitimes ou non, par ces six mots, dira plus tard Arthur Arnould, la Commune fit plus pour l'affranchissement de la femme, pour sa dignité, qu'aucun de

moralistes et des législateurs du passé [...]. Elle tranchait ainsi radicalement une question de morale et jetait le jalon d'une modification profonde de la constitution actuelle de la famille. » L'historienne Édith Thomas y voit à son tour « l'une des mesures les plus révolutionnaires (du) règne éphémère » de la Commune. C'est probablement beaucoup dire, mais il est vrai que la mesure - eut-on le temps de l'appliquer ? - fut fort appréciée des « communardes ». Se trouvait posé, sinon résolu, le problème du statut des enfants réputés illégitimes (ils ne l'étaient pas tous, et de loin, au yeux populaires) déjà longuement débattu dans les réunions publiques de l'Empire.

L'Union des Femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés

On attachera une attention particulière à l'Union des femmes, constituée le 11 avril par « un groupe de citoyennes » dont la très jeune émigrée russe Élisabeth Dmitrieff, vingt et un ans, et Nathalie Lemel. Le titre en était apparemment anodin : « Union des Femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés ». Et l'on pourrait arguer que son rôle n'eut rien de très neuf : il avait été largement préparé par les activités féminines lors du siège et l'Union pourrait bien n'être en somme qu'un essaimage « de gauche » du comité de la rue d'Arras. A l'ampleur peut-être, ou aux « principes » près; encore est-ce discutable puisque l'Union n'eut le temps de rien accomplir.

L'Union publiait le 11 avril un manifeste, et quelques jours après une adresse à la commission exécutive. Le 8 mai, elle désignait un comité central de sept membres, lançait un second manifeste, celui-ci de combat. La vie de l'organisation sera brève - six semaines au plus, mais son activité fut intense; des réunions se tenaient quotidiennement, dans tous les arrondissements successivement. Le comité central s'établit à la mairie du X^e arrondissement au début de mai: Élisabeth Dmitrieff - dont on sait à la vérité peu de choses - en était la secrétaire. Manifestes et adresse à la Commission exécutive sont des textes de « travailleuses et de citoyennes » - les membres de l'Union se proclamaient « citoyennes patriotes ». Elles avaient pris pour devise celle même de l'Internationale : « Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs. » Leur but : « Nous voulons le travail, mais pour en garder le produit. Plus d'exploiteurs, plus de maîtres. Le travail et le bien-être pour tous. Le gouvernement du peuple par lui-même. » On voit bien le sens fort que ces femmes donnent à la Commune, « représentante du grand principe, proclamant l'anéantissement de tout privilège, de toute inégalité, - (qui) par là même est engagée à tenir compte des justes réclamations de la population entière sans distinction de sexe - distinction créée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sur lequel reposent les privilèges des classes gouvernantes [...]. Le triomphe de la lutte actuelle - ayant pour but la suppression des abus, et dans un avenir prochain la rénovation sociale tout entière assurant le règne du travail et de la justice, a par conséquent le même intérêt pour les citoyennes que pour les citoyens. » Texte fort ; on n'en trouve peu d'aussi radicaux parmi les innombrables proclamations masculines. Les femmes entendent « travailler en commun au triomphe de la cause du peuple », « combattre et vaincre ou mourir pour la défense de nos droits communs », et dans un immédiat prosaïque d'obtenir un bureau dans chaque mairie d'arrondissement pour « une organisation sérieuse de cet élément révolutionnaire en une force capable de donner un soutien effectif et vigoureux à la Commune de Paris », ainsi que d'« un grand local pour y organiser des réunions publiques. » Le but est une « rénovation sociale » générale. D'un autre côté, aucune revendication ici encore n'est formulée touchant les droits des femmes au sens propre, et notamment le droit de vote, qu'on aurait pu attendre.

L'émancipation des travailleuses

La grande question dans l'esprit de ces citoyennes du peuple, n'est alors pas là. Au départ, il n'avait paru s'agir, comme lors du siège, que de formation d'ambulances, et de visiter les malades et blessés dans les combats. Mais on en vint très vite à un problème autrement sérieux, celui de l'organisation du travail féminin. Élisabeth Dmitrieff mettait à juste raison la Commune en garde: « En présence des événements actuels, la misère croissant en proportion effrayante, [...] il est à craindre que l'élément féminin de la population parisienne, momentanément révolutionnaire, va retourner, grâce aux privations continues, à l'état passif plus ou moins réactionnaire que l'ordre social du passé lui avait créé - retour funeste et dangereux pour les intérêts révolutionnaires et internationaux des peuples, et par conséquent pour la Commune. » La république « des avocats et des capitulards » avait déjà organisé le travail des femmes pendant le siège : 32.000 femmes auraient reçu du travail pour la confection d'uniformes de la garde nationale. On pouvait lui reprocher les longues queues que devaient faire les ouvrières pour obtenir ou rapporter leur travail, et, depuis l'armistice, toute activité était interrompue. Il fallait de toute façon faire mieux que le gouvernement « bourgeois ».

Le 6 mai, Frankel, délégué à la Commission du Travail, amoureux déçu de Dmitrieff, si bien qu'il exagérera plus tard volontiers son rôle, avait publié un long rapport: « Le travail de la femme étant le plus exploité, sa réorganisation immédiate est donc de toute urgence. » A partir du 10 mai, le comité de l'Union élabore un projet minutieux d'« associations productives libres » dans le cadre de l'organisation générale du travail prévue par la Commission du Travail. La Commission d'enquête et d'organisation formée par celle-ci compte des « délégués des corporations ouvrières des deux sexes » : deux femmes y appartiennent à partir du 15 mai : Aline Jacquier et Nathalie Lemel, deux brocheuses, déléguées par la corporation des relieurs, seule représentée encore. L'Union participe, en vertu du décret de la Commune du 16 avril de réquisition des ateliers abandonnés, au recensement de ceux-ci. Cette tâche achevée, on ferait choix d'un ou de plusieurs locaux pour la distribution et la réception des marchandises confectionnées. Des comités d'arrondissement de onze membres (théoriquement) étaient formés, auxquels succéderaient dans l'avenir des chambres syndicales féminines. On organisait principalement les métiers du vêtement, et pour commencer la confection des uniformes de la garde nationale. On visait en réalité beaucoup plus large, à une réorganisation générale. « La lingerie grosse et fine est d'une importance considérable comme commerce à Paris ; supprimant les couvents et l'entreprise des prisons, il sera possible d'en augmenter les salaires. La consommation de Paris alimentera les magasins. Peu de citoyens et de citoyennes ne voudront aider à supprimer les intermédiaires et leurs exploités. L'exportation viendra aussi demander à la fédération ses produits, car la province et l'étranger sont privés depuis longtemps des articles de Paris. [...] Bien que les plumes et fleurs soient articles de luxe, il est important de préparer un bel avenir pour cette industrie. [...] D'autres industries exploitées spécialement par des femmes demandent à être organisées, l'étude en fera au fur et à mesure que les ressources le permettront. »

Les buts étaient évidemment les mêmes que dans le cas de la « socialisation » du travail masculin alors projetée. « Réorganisation du travail tendant à assurer le produit au producteur [...] en soustrayant le travail au joug du capital exploiteur »; assurer « aux travailleurs la direction de leurs propres affaires », la « diminution des heures de travail », « l'anéantissement de toute concurrence entre travailleurs des deux sexes, leurs intérêts étant absolument identiques. » L'organisation devait comprendre un atelier de coupe central, un magasin général de vente. Deux déléguées seraient désignées pour le choix des modèles ; une commission de caissières comptables serait chargée d'établir les prix de revient et le tarif des ouvrières, après entente préalable avec l'Intendance et avec la Chambre syndicale des ouvriers tailleurs. Il ne s'agissait pas d'une « étatisation » du travail. « Il devra entrer dans ce prix la comparaison de ceux des magasins les plus connus de Paris afin que la concurrence ne puisse nuire aux associations. » Les travaux à réaliser seraient répartis entre les arrondissements, avec des magasins de distribution et de réception « afin que le salaire ne soit pas diminué par une perte de temps

considérable ». Il y aurait « répartition égale du salaire pour un nombre égal d'heures de travail » [...] « Le travail sera livré à domicile à celles qui pour raisons sérieuses ne pourraient faire partie d'un atelier [...]. La distribution du travail à domicile se fait tous les deux jours et dans la stricte proportion de 8 heures par jour [...] Le travail d'atelier se fera à la journée et aux pièces ». Une association productrice fonctionnerait par arrondissement. « La direction de chaque association est assurée par une commission librement élue par les sociétaires. » [...] « Chaque association conserve son autonomie pour ses règlements intérieurs conformes aux principes généraux de l'Union. » Les membres devaient adhérer à l'Internationale. Puis « les associations, par l'entremise du comité central, se mettront en rapport avec les associations de même genre de la France et de l'étranger pour faciliter l'exportation et l'échange des produits ; à cet effet seront employées des placeuses et des commis-voyageuses ». Dans un avenir évidemment indéterminé, le projet s'élargirait : « Les associations se fédèrent entre elles par corporation et forment des sections de métiers ; elles sont tenues de se réunir hebdomadairement en assemblée générale de toutes les sections de l'arrondissement. » L'ensemble des associations productives parisiennes, puis provinciales constituerait une « fédération locale et internationale des sections de métiers pour faciliter l'échange des produits en centralisant les intérêts internationaux des producteurs ».

Jusqu'où allèrent les réalisations dans la courte période où vécut l'Union ? On commençait d'installer une commission chargée de l'organisation du « travail libre » des femmes au Palais de l'Industrie: elle effectuerait les achats de matières premières, fixerait les prix, la répartition des bénéfices, assurerait la distribution du travail dans les vingt mairies. Un magasin central était ouvert le 21 mai 31 rue des Francs-Bourgeois, sous la direction de la déléguée Mathilde Picot, rémunérée à raison de deux francs par jour « à titre d'expert pour les étoffes et fournitures y entrant ». Depuis le 15 mai, l'Union effectuait un recensement des femmes sans travail dans les X^e et XI^e arrondissements. Quelques ateliers féminins reçurent, modestement, des commandes de sacs de sable à coudre pour les barricades. Il était tard. La 24^e et dernière réunion des citoyennes patriotes de l'Union se tint le 24 mai à l'école de garçons, rue de la Bienfaisance; sans doute étant donné les circonstances, il était précisé que « les citoyens sont admis.»

Et quelle fut l'importance réelle du mouvement ? L'historien anglais E. Schulkind a pu repérer un peu plus de 300 femmes ayant appartenu à l'Union ; une trentaine seulement peut être identifiée et leurs dossiers sont trop souvent minces de contenu. Peu de « militantes » avaient été systématiquement recherchées par la justice versaillaise qui, victime de ses propres stéréotypes, était en quête de pétroleuses et de criminelles. La plupart des membres de l'Union sont, cela va de soi, des ouvrières du vêtement : couturières, lingères, mécaniciennes (couturières sur machine à coudre, rares encore à Paris), piqueuses de bottines... La blanchisseuse Alice Bontemps est déléguée pour le XVIII^e, Aline Jacquier pour le XVII^e, Blanche Lefebvre, modiste, pour le X^e. Six femmes déléguées d'arrondissement au moins venaient du comité de la rue d'Arras, dont Marie Leloup, du XI^e, Octavie Vataire, lingère, du VII^e ; Mathilde Picot, du VIII^e. Une détenue témoignera qu'elle a entendu Mme Hardouin, institutrice, parler à une assemblée de l'Union : « Elle traita la question du travail par l'échange et celle de l'éducation des enfants. Elle dit en outre, qu'il ne fallait pas se servir des prêtres pour élever les enfants attendu qu'il n'étaient bons qu'à fausser les idées et le caractère de ceux qui les approchaient.» On notera que l'Union n'obtint pas l'adhésion de toutes les femmes « républicaines-socialistes », pour des raisons qui ne sont pas vraiment claires. André Léo, qui s'occupait du journal La Sociale auquel elle donna quelques articles socialisants, paraît n'y avoir fait qu'un court séjour, et réticent. Anna Jaclard n'en était pas, quoique militant activement dans le XVII^e aux côtés d'André Léo. Louise Michel, on le sait, préférait combattre aux côtés de ses camarades masculins.

Quelques obscures

Il y eut également une foule de petits groupes de quartiers, qu'on connaît par les quelques traces qu'ils laissent çà ou là, appels dans la presse, notes allusives dans les dossiers des conseils de guerre. Des comités s'étaient formés pour recueillir les offrandes destinées aux gardes nationaux blessés, à leurs veuves et leurs orphelins. Vers la mi-avril, une « Société de solidarité des Dames du VI^e arrondissement », probablement peu prolétaire celle-ci, organisait « l'aide à leurs frères blessés et malheureux »; une Société de l'Union des Travailleuses était formée dans le Xe arrondissement. On ne sait presque rien de l'activité locale de bien des militantes obscures. Elles sont en général femmes de militants masculins. La citoyenne Marie Bertin avait organisé pendant le siège un conseil de famille pour recueillir et distribuer les secours de la mairie, créé en novembre un club républicain des citoyennes du XIV^e, rue de la Maison Dieu; le 14 décembre 1870 : la femme Page y rendit compte de l'organisation d'un « comité de femmes pour aller quêter chez les riches ». Une association d'ouvrières de la confection fonctionnait dans l'arrondissement. Sous la Commune, ces obscures se montrent plus actives encore. Octavie Tardif, « tailleuse », femme d'un membre de l'Internationale dont elle est membre elle-même, qui avait été secrétaire en 1870 d'une commission de citoyennes pour l'instruction laïque et d'un groupe de libres penseuses, est en avril 1871 secrétaire du Comité des Républicaines du XIII^e. Déléguée aux écritures, elle rédige une protestation contre la médiocre organisation du travail dans l'arrondissement, signée de neuf autres femmes, la veuve du général Duval, Julie Beauchery, épouse du secrétaire de la section locale de l'Internationale, les citoyennes Pouillet, Chantereine... Elles disaient vouloir « travailler sous la haute direction de vos généreuses aspirations à l'affranchissement des Travailleurs et à la régénération des citoyennes, car pour nous la question du Progrès et de l'Immobilisme de notre sexe est attaché (sic) à votre concours (sic) ». Dans la famille Piganiol, qui habite le V^e, toutes les femmes étaient des politiques acharnées: la grand-mère, soixante-douze ans, qu'on accuse d'avoir dit qu'il fallait « jeter dans la merde les membres de l'Assemblée nationale », la mère, quarante-deux ans, ouvrière casquetière, « terreur de la maison », 84 rue d'Enfer : « Tous les jours elle se mettait à la fenêtre pour lire le Cri du Peuple à haute voix, appuyant sur les passages les plus violents [...]. Elle disait qu'il fallait pendre les curés et les bonnes sœurs, brûler les couvents, [...] qu'on se bat pour l'égalité, qu'il n'y aura plus de riches, plus de propriétaires ; il y a 40 ans qu'on y travaille »; la petite-fille, dix-neuf ans, « assistait sa mère dans la lecture du Cri du Peuple ».

Toujours l'éducation des filles

L'œuvre à l'enseignement de la Commune fut, on le rappellera encore ici, avant tout œuvre laïque. Il n'y a pas réellement de problème de scolarisation à Paris ; à peu près toutes les filles comme les garçons de sept à treize ans vont à l'école. Il y a eu progrès récent de l'enseignement féminin à Paris, moindre en province, où les filles reçoivent une éducation encore largement cléricale. Le vrai problème, pour les révolutionnaires de 1871, est celui de la laïcité, et l'enseignement des filles est encore pour une large part aux mains des congréganistes : soit, vers 1870, près des deux tiers des filles scolarisées dans les écoles publiques ; les écoles alors dites « libres » - on se gardera de la confusion - où le personnel enseignant n'est pas astreint au serment d'obéissance à l'Empire, sont généralement laïques. Vaillant, délégué à l'enseignement, mobilisa pour les tâches de réorganisation et surtout de laïcisation les institutrices républicaines. Marguerite Tinayre était inspectrice des écoles de filles du XII^e arrondissement; Hortense Urbain, sœur du membre de la Commune, réformait l'enseignement dans le VII^e. Vaillant constitua une commission pour organiser et surveiller l'éducation dans les écoles de filles, qui comptait André Léo, Anna Jaclard, Mmes Reclus, Sapia (Journal officiel, 22 mai).

Les réformes réelles ont été réalisées ponctuellement, au niveau des arrondissements, au gré des commissions municipales. Dans le VII^e arrondissement où subsiste localement l'ancien comité de la rue d'Arras, Allix s'occupe activement de l'enseignement Il ouvre une « école nouvelle » des filles, 14 rue de la Bienfaisance, dont la direction est confiée le 8 mai à l'institutrice Geneviève Vivien, la secrétaire du comité. En outre, le local affecté à La Commune Sociale, 24 rue Monceau, « sera organisé en atelier de travail pour les femmes en même temps qu'une école asile pour les orphelines et les jeunes personnes sans travail. Cet atelier est déjà organisé. »

Apparaît le 26 mars une Société dite de l'Éducation nouvelle, qui nomme ses délégués au cours d'une réunion à l'école Turgot : aux côtés de deux hommes, Rama, instituteur révoqué par l'Empire, et Manier, Maria Verdure, Henriette Garoste, Louise Laffitte. Les deux dernières méritent qu'on retienne leurs noms : on les retrouvera dans les organisations féminines après la Commune - La société tenait réunion tous les dimanches et jeudis à l'école Turgot ; elle y convoquait le 6 avril « les instituteurs, institutrices, professeurs, ainsi que les parents ». Elle proposa à la Commune une refonte générale des programmes, l'utilisation de méthodes pédagogiques neuves, analogues à celles proposées déjà par la Revendication des Droits de la Femme.(Journal Officiel, 26 4 1871). Le 23 avril, Comité des femmes de la Commune Sociale de Paris et société l'Éducation nouvelle ont de concert une réunion pour « une communication sur prévoyance sociale et éducation ».

Fonctionne encore sous la Commune une Société des Amis de l'Enseignement, qu'anime Maria Verdure, du XI^e arrondissement. Celle-ci projette de mettre enfin sur pied un enseignement professionnel gratuit, préparant à la vie active. Mme Manière est institutrice-directrice d'un « atelier école » 38 rue de Turenne, qu'elle a ouvert début avril « pour un enseignement professionnel sérieux », avec un personnel qu'« on formerait par voie d'élection parmi des groupes d'ouvrières, puis des groupes d'institutrices ou femmes suffisamment instruites, ayant plus d'aptitude aux travaux intellectuels qu'aux travaux matériels. » C'est se situer exactement dans la continuité de l'œuvre majeure évoquée plus haut d'Élisa Lemonnier. Et l'école spéciale de dessin de la rue Dupuytren, rouverte - gratuitement cette fois - le 12 mai 1871 comme école « d'art industriel » pour jeunes filles est un établissement déjà existant qu'avait dirigé Rosa Bonheur.

Des femmes prennent la parole et les armes

Tout ceci est beaucoup, et d'un autre côté singulièrement peu. On ne voit jamais, on l'a dit, les femmes de 1871 réclamer leurs droits politiques, que de toute façon les hommes leur auraient probablement refusés. Aucune ne fait partie d'un de comités qui géraient les arrondissements et le comité féminin de vigilance de Montmartre n'était qu'un petit cercle de discussion. Elles prirent pourtant fermement la parole dans les clubs, qui, à partir de la fin du mois d'avril s'étaient installés dans les églises - on avait procédé simplement à l'ablation du mot saint. Nous savons ce qui s'y passait par des descriptions versaillaises malveillantes, mais qui ne peuvent être totalement inexactes ; elles sont confirmées par les bribes de procès-verbaux qui ont été conservés, et par le témoignage ici encore de Zola, qui a assisté à des réunions. Un brin amusé, il a quelque difficulté à mettre au féminin le mot « orateur » - le néologisme « oratrice », est en effet récent, né semble-t-il sous la plume d'André Léo rendant compte des réunions publiques dans L'Opinion nationale.

« Chaque club a ses « oratrices ». Un club où une femme ne parlerait pas ressemblerait à une comédie où tous les rôles seraient confiés à des hommes. Rien de plus fastidieux. Il faut toujours qu'une jupe ou deux viennent égayer l'auditoire. Aussi je soupçonne les organisateurs de clubs de ménager toujours, à un moment donné, l'apparition

du sexe enchanteur, comme les dramaturges ménagent les ballets. J'ai vu deux ou trois de ces «oratrices». Elles sont, pour la plupart, jeunes et jolies. Elles lisent d'habitude leur bout de discours, mais avec cet aplomb des femmes qui se savent plus regardées encore qu'écoutées. Elles n'ont, d'ailleurs, que changé de catéchisme, elles croient à la République avec la même ferveur dévote, le même aveuglement mystique qu'elles mettaient à croire au bon Dieu, quand elles étaient petites. »

Les femmes n'ont pas manqué là encore de se heurter la mauvaise volonté masculine: le communard n'est pas meilleur que les autres. Au départ, dans plusieurs clubs, elles se voyaient refuser le droit de vote : à (Saint) Nicolas-des-Champs, « elles pouvaient assister aux séances mais il leur était interdit de prendre part aux délibérations » ; elles devaient être munies d'une carte d'identité. Sur leurs vigoureuses protestations, on revint sur la mesure. Dans certains clubs, on n'approuvait pas que les femmes aillent au combat ; il y avait mieux à faire, disaient les hommes, dans les hôpitaux. La plupart des clubs devinrent donc mixtes, à (Saint) Jacques-du-Haut-Pas, à (Saint) Séverin. A (Saint) Sulpice, l'assemblée « est généralement constituée par une majorité des femmes ». A (Saint) Germain-l'Auxerrois se tient un « club mixte des libres penseurs »: on y prit le 9 mai une résolution en faveur du divorce, question qu'eut à peine le temps d'effleurer la Commune. Il y avait plusieurs clubs spécifiquement féminins : celui de La Délivrance, en l'église de la Trinité, le club des « femmes patriotes » à l'église Lambert de Vaugirard, celui de Notre-Dame de la Croix à Belleville. Le Club des femmes de la Boule noire, rue des Acacias, avait été organisé par le comité de vigilance des citoyennes du XVIII^e. La présidente en était Sophie Poirier, la vice-présidente Béatrix Excoffon, dite « la Républicaine », sans profession connue: elle n'avait que vingt ans. Même le bourgeois quartier de Passy avait son Club des citoyennes.

Les grandes militantes, apparemment occupées à d'autres tâches, intervinrent peu dans ces assemblées populaires. André Léo parut une fois à Saint-Michel des Batignolles. Nathalie Lemel vint dans les derniers jours au club de la Trinité pour appeler aux barricades. « Toutes au combat ! Toutes au devoir ! » Mais quelques-unes des « oratrices » populaires sont célèbres, particulièrement présentes ou particulièrement bavardes : la citoyenne veuve Thyou, du Club des Prolétaires à (Saint) Ambroise, qui ne tolérait pas l'usage des termes « Messieurs et Dames » qu'elle avait entendu bourgeoisement employer place de la Concorde; au Club de la Révolution la femme Lefèvre, dite la Blanchisseuse, du lavoir Sainte-Marie rue Legendre, (qui n'est pas la modiste Blanche Lefebvre, organisatrice de l'Union des Femmes). Une femme André, blanchisseuse elle aussi, était secrétaire du Club Ambroise, où « règne par la parole » la « Matelassière.»

L'anticléricalisme déchristianisateur des militantes se révèle plus virulent encore, s'il est possible, que celui des hommes. A (Saint) Michel des Batignolles, le thème de discussion était : « La femme par l'église et par la révolution » - c'est probablement là que Mme Hardouin avait développé les propos qu'on a cités plus haut. La Matelassière aurait proposé le 15 mai « qu'on fusille dans les 24 heures tous les gens d'église, depuis le donneur d'eau bénite jusqu'au curé ». « Son sujet favori était l'assassinat des prêtres ». [...] « Il ne faut pas arrêter les prêtres, il faut les déclarer hors la loi, afin que chaque citoyen puisse les tuer comme on tue un chien enragé. » Elle discourait contre le mariage et pour l'union libre, « ayant une fille de seize ans qu'elle se refusait à marier ». A Nicolas-des-Champs, une obscure, le 20 mai, proposa pour la défense de Paris de remplacer les sacs à terre par les cadavres des soixante mille prêtres et des soixante mille religieuses qu'elle se chargeait de trouver dans Paris. Le 26 avril au Club des femmes patriotes, à Lambert de Vaugirard, dépendant de l'Union des Femmes, « une citoyenne traita la sainte Vierge de catin et affirma que toutes les communautés de femmes étaient des repaires de prostitution. » A (Saint) Christophe de La Villette, une vieille, la petite Augustine, discourait vaillamment: « Il n'y a plus de religion, ni prières, ni Dieu. Donc chantons la Marseillaise et le Ça ira. Ce sont les cantiques des

bons bougres ».

Citoyennes révolutionnaires ?

La femme révolutionnaire de 1871 entend tout partager avec l'homme. Des femmes furent cantinières de bataillon, ambulancières, et enfin combattantes. Combattantes donc « citoyennes ». Citoyenne, le mot est de grande force en 1871 : il faut prendre ici la notion de citoyenneté en un sens vaste, différent de l'acception purement, étroitement politique. Il s'agissait de participer à l'œuvre de « régénération », et s'il le fallait, combattre pour elle. Le programme de l'Union des femmes le prévoyait : « C'est à nous que, par une virile énergie, il appartient de prêter un appui moral à ces hommes qui défendent pied à pied, au prix de leur sang, le sol de notre chère patrie. » [...] « Nous voulons la République européenne ! Avec la République universelle, tous les peuples sont frères, ils se donnent la main... Vous, mères, qui arrosez chaque jour de vos sueurs le pain de vos enfants, il vous sera réservé une vieillesse heureuse au milieu de vos petits-fils. Et nos fils diront : nos mères nous ont conquis la liberté. ». Victorine Brochon, femme d'un cordonnier, simplement républicaine, était ambulancière aux Turcos de la Commune et, toute à son bataillon, ne voulut jamais avoir aucun contact avec les organisations féminines. Le 14 mai, une centaine de femmes vinrent demander des armes à la Commune. La citoyenne Reidenreth du club (Saint)-Lambert avait proposé de constituer un bataillon de « Carabinières de la Mort » qui ne vit pas le jour. Mais il y eut un bataillon de femmes, la « Légion des fédérées » du XII^e arrondissement, organisé par le Comité des Républicaines de l'arrondissement. Le bataillon avait formé dans la première quinzaine de mai. Adélaïde Valentin, dont on sait seulement qu'elle était « ouvrière » et l'une des fondatrices de l'Union des Femmes, en était colonelle, Louise Neckbecker, faiseuse de lacets, capitaine, Catherine Rogissart, couturière, porte-drapeau. Toutes trois appartenaient au Club Éloi où Adélaïde Valentin aurait tenu des propos d'une « rare énergie » : « J'engage toutes les femmes à dénoncer leurs maris et à leur faire prendre les armes. S'ils refusent, fusillez-les. ». Le 20 mai, elle invitait « toutes les citoyennes à se rendre utiles à la cause que nous défendons aujourd'hui ; elle dit de garder les postes dans Paris tandis que les hommes iront au combat. » Catherine Rogissart, « quoique sans instruction, avait la parole des plus facile et elle en abusait pour causer politique. » Elle avait fait arrêter deux réfractaires. ; le rôle du bataillon féminin était en effet la recherche des « francs-fileurs », et il vaudra à ces combattantes de sévères condamnations. Pendant la Semaine sanglante des femmes - quelques femmes, dont Nathalie Lemel - participèrent à la défense des barricades de la place Blanche et de la place Pigalle, plus en ambulancières qu'en combattantes; on les vit également, et probablement plus nombreuses place du Panthéon, où se battaient « les femmes fédérées qui siégeaient à l'École de Droit ». Blanche Lefebvre, la modiste, s'est fait tuer sur une barricade à Montmartre.

Combattantes dont le rôle militaire ne doit bien entendu pas être surestimé. Mais il est fortement symbolique. Les femmes se considèrent comme citoyennes dans la fraternité patriotique (E. Schulkind propose - imprudemment ? - « sororité », sorority) avec les hommes. Est-ce là la vision révolutionnaire de la citoyenneté ? Priorité est donnée au problème - urgent, majeur - , du travail, et, par la force des choses, bientôt au combat. On l'a lu plus haut sous une plume d'obscur ; la « régénération des citoyennes » est indissolublement liée à l'« émancipation des Travailleurs ». On a cité plus haut la définition de la bonne citoyenne que donnait La Cloche à propos d'Alexandrine Ranvier. Pour le Père Duchêne, de même, « Une bonne citoyenne qui est instruite, qui sait son affaire et qui ne se laisse pas mener par le bout du nez par les jean-foutres de calotins - une vraie citoyenne en un mot, est une bonne mère de famille. » On n'est pas si loin des conceptions des militantes « lettrées » de l'Empire. Le problème des droits politiques était-il reporté à plus tard ? On ne voit tout de même qu'André Léo qui l'ait vraiment posé, et sans véritable écho.

Lendemain ?

L'aventure de 1871 ne fut-elle qu'une brève échappée belle ? La Commune, dit E. Schulkind, fut le premier gouvernement révolutionnaire qui ait donné des responsabilités réelles aux femmes. C'est peut-être à souligner, mais ce ne pouvait être que sans grandes conséquences. La Commune n'a pas été « la Révolution sans la femme »; on peut douter qu'elle ait vraiment marqué « l'entrée des femmes dans la vie politique ».

On aperçoit en revanche une continuité certaine, par et à travers 1871. La Commune a tenté de résoudre plusieurs des problèmes soulevés dès la fin de l'Empire. Aussitôt après l'insurrection reparaît le journal *Le Droit des femmes* sous le nouveau titre *L'Avenir des Femmes*, avec à peu près les mêmes collaboratrices. A une exception : André Léo en exil venait de justifier la Commune dans un discours passionné au Congrès de la Paix de 1871 à Genève; elle est désavouée par ses anciennes compagnes du *Droit des Femmes* : Amélie Bosquet exigea qu'on interdise sa collaboration au journal. Dès juin 1872, à l'occasion d'un banquet pour lequel ses animatrices demandent le patronage de Victor Hugo, on voit réapparaître une Société pour l'amélioration du sort des femmes, avec Maria Deraismes, Hubertine Auclert, Jeanne et Léon Richer, Henriette Garoste, Louise Laffitte, Julie Thomas - les trois dernières ont appartenu au Comité de la rue d'Arras et à la société l'Éducation nouvelle. On sait le destin de la nouvelle venue, Hubertine Auclert. Madame Hardouin et la citoyenne Manière, institutrices, seront présentes au Congrès ouvrier de 1876, qui a mis en débat les deux grands problèmes que posait déjà 1871, le travail des femmes et l'éducation. Mme Manière y déclare encore : « Nous voulons remplacer la charité par la fraternité »; la question reste formulée dans les mêmes termes, tandis que les hommes se montrent toujours autant « masculinistes »: « la place naturelle de la femme est au foyer domestique ». En 1870-1871, l'égalité était bien « en marche », comme on a dit, par des voies encore comme détournées, indirectes, ici datées, situées, et nécessaires. Les temps sont venus pour une nouvelle génération : la République acquise, lentement affermie, le combat des femmes va prendre d'autres formes.